

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

20 SEPTEMBRE 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 60

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Questions écrites avec réponses

- N° 39 de M. Nederhorst à la Commission de la C.E.E.
Objet: Conférence des chefs de gouvernement à Bonn 1109/61

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Communications

- Recours introduit le 7 août 1961 par la société anonyme Klöckner-Werke contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (affaire 17-61) 1110/61
- Recours introduit le 11 août 1961 par la Communauté économique européenne contre la république fédérale d'Allemagne (affaire 18-61) 1110/61
- Recours introduit le 28 août 1961 par la Mannesmann Aktiengesellschaft contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (affaire 19-61) 1111/61
- Recours introduit le 29 août 1961 par la Hoesch Aktiengesellschaft contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (affaire 20-61) 1111/61

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Informations

- Remplacement d'un membre du Comité au sein de plusieurs sections spécialisées 1112/61

(Suite au verso)

SOMMAIRE (suite)

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

<i>Approbation d'investissements économiques dans la république du Tchad</i>	1113/61
<i>Signature de deux conventions de financement</i>	1113/61
<i>Résultats des appels à la concurrence (nos 55, 75, 76, 81, 93, 95 et 96)</i>	1114/61
<i>Additif à l'appel d'offres n° 146</i>	1116/61
<i>Avis d'appel d'offres n° 147 lancé par la République centrafricaine pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	1116/61
<i>Avis d'appel d'offres n° 148 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	1118/61
<i>Avis d'appel d'offres n° 149 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	1120/61

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

QUESTIONS ÉCRITES AVEC RÉPONSES

QUESTION ÉCRITE N° 39

de M. Nederhorst

à la Commission de la Communauté économique européenne

(14 juillet 1961)

Objet: Conférence des chefs de gouvernement
à Bonn

1. La Commission a-t-elle pris connaissance de l'ordre du jour de la conférence des chefs de gouvernement des six pays membres de la Communauté qui se tiendra à Bonn le 18 juillet 1961 prochain et dont il ressort que les relations de ces six pays avec l'Afrique y seront débattues?
2. La Commission n'estime-t-elle pas qu'au cours de cet échange de vues sur les relations

des six pays appartenant à la Communauté économique européenne avec l'Afrique il sera impossible d'éviter la discussion de certains points qui touchent directement la Communauté économique européenne et celle-ci croit-elle souhaitable que l'examen de ces points ait lieu sans sa participation?

3. Dans la négative, quelles démarches a-t-elle entreprises pour que ces discussions n'aient pas lieu sans sa participation et pour éviter que la Communauté n'en sorte affaiblie?

Réponse

(6 septembre 1961)

La Commission a pris connaissance de l'ordre du jour de la conférence de Bonn des chefs d'État et de gouvernement, qui prévoyait l'étude des rapports entre les six pays et l'Afrique, et de la déclaration publiée à l'issue de la conférence, qui ne fait pas mention des rapports entre la Communauté et l'Afrique.

La Commission est d'avis que la question des rapports entre la Communauté et l'Afrique ne saurait être discutée sans soulever des problèmes concernant directement la Communauté.

La Commission a constaté avec une satisfaction particulière que la déclaration publiée

à l'issue de la conférence de Bonn se réfère à la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du 29 juin 1961⁽¹⁾. Cette résolution exposait que des réunions périodiques des chefs de gouvernement constitueraient un progrès dans l'intégration européenne si elles comportaient une participation des exécutifs des Communautés à la discussion de toutes les questions intéressant l'exécution de leur tâche. Comme les chefs d'État et de gouvernement des États membres ont décidé, d'après la déclaration de Bonn, de faire examiner les divers points de la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne, la question de la participation des exécutifs aux rencontres des chefs de gouvernement reste donc à l'ordre du jour.

(1) Voir *Journal officiel des Communautés européennes* n° 50 du 22 juillet 1961, page 970/61.

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMUNICATIONS

Recours introduit le 7 août 1961 par la société anonyme Klöckner-Werke contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(Affaire 17-61)

Le 7 août 1961, la Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'un recours de la société anonyme Klöckner-Werke de Duisburg contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La requérante est représentée par son comité de direction et assistée par M^{es} Etzel, Erich Weber I, Großhans, Striepen et Altenburg, de Duisburg. Domicile a été élu chez M. Woopen, 2, rue du Fort-Élisabeth, Luxembourg.

La requérante conclut qu'il plaise à la Cour:

- «1. Annuler la décision de la Haute Autorité du 14 juin 1961, signifiée à la requérante le 30 juin 1961 et portant refus de la demande d'exemption de la contribution de péréquation des ferrailles présentée par la société Klöckner-Werke;
2. Condamner la défenderesse aux dépens.»

Recours introduit le 11 août 1961 par la Communauté économique européenne contre la république fédérale d'Allemagne

(Affaire 18-61)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 11 août 1961 d'un recours introduit contre la république fédérale d'Allemagne par la Communauté économique européenne, représentée par M. G. Olmi, conseiller juridique des exécutifs européens, en qualité d'agent, assistée par M. H. Krüger, professeur à l'université de Hambourg, et qui a fait élection de domicile auprès de M. Henri Manzanarès, 2, place de Metz à Luxembourg.

La requérante conclut qu'il plaise à la Cour:

- «— Constater qu'en s'abstenant d'appliquer aux veaux de boucherie, à la viande de veau, aux saucisses et aux conserves de viande les disposi-

tions de l'article 33 du traité instituant la Communauté économique européenne, la république fédérale d'Allemagne a manqué à des obligations qui lui incombent en vertu dudit traité;

— condamner la république fédérale d'Allemagne aux dépens.»

Recours introduit le 28 août 1961 par la Mannesmann Aktiengesellschaft contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(Affaire 19-61)

Le 28 août 1961, la Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'un recours introduit par la Mannesmann Aktiengesellschaft, Düsseldorf, contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La requérante est représentée par son comité de direction et assistée par M^e Werner von Simson, du Oberlandesgericht Düsseldorf, résidant à Luxembourg-Bertrange; domicile a été élu chez ce dernier.

Le recours est dirigé contre une décision du 5 juillet 1961, portant refus de la Haute Autorité d'exonérer la requérante de la contribution de péréquation sur certaines quantités de ferrailles.

La requérante conclut qu'il plaise à la Cour:

- «1. Annuler la décision du 5 juillet 1961, notifiée à la requérante le 24 juillet 1961;
2. Même dans l'hypothèse où la défenderesse aurait gain de cause, condamner celle-ci aux dépens.»

Recours introduit le 29 août 1961 par la Hoesch Aktiengesellschaft contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(Affaire 20-61)

Le 29 août 1961, la Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'un recours formé contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier par la société anonyme Hoesch, de Dortmund. La requérante est représentée par son comité de direction et assistée par M^e Bernhard Aubin, de l'université de la Sarre. Domicile a été élu chez M^e Werner von Simson à Luxembourg-Bertrange.

Le recours est dirigé contre une décision du 5 juillet 1961, portant refus de la Haute Autorité d'exonérer la requérante de la contribution de péréquation pour des quantités déterminées de ferrailles.

La requérante conclut qu'il plaise à la Cour:

- «1. Annuler la décision du 5 juillet 1961, notifiée à la requérante le 25 juillet 1961;
2. Même dans l'hypothèse où la défenderesse aurait gain de cause, condamner celle-ci aux dépens.»

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

INFORMATIONS

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ AU SEIN DE PLUSIEURS
SECTIONS SPÉCIALISÉES**

*(Modifications intervenues depuis la publication au «Journal officiel
des Communautés européennes» n° 55 du 16 août 1961)*

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, lors de sa XVI^e session, tenue les 6 et 7 juillet 1961,

tenant compte de la décision prise par le Conseil de la Communauté économique européenne et par le Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, le 4 juillet 1961, portant nomination de M. P. A. J. Wijnmaalen en tant que membre du Comité économique et social en remplacement de M. Biesheuvel, membre démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir,

en application des articles 9 et 10 de son règlement intérieur,

a désigné:

M. P. A. J. Wijnmaalen

membre de la section spécialisée pour l'agriculture et membre de la section spécialisée pour les pays et territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Biesheuvel pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Approbation d'investissements économiques dans la république du Tchad

En date du 31 août 1961 a été réputée approuvée la proposition de financement par le Fonds européen de développement d'un projet de caractère économique, présenté par la république du Tchad, qui avait été soumise au Conseil de ministres par la Commission en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit du:

Projet n° 12.23.402: Routes de Farcha et de Chagoua-Oléa (n° d'attente F/TC/10-11/60) pour un engagement provisoire de 160.000.000 de francs C.F.A. (équivalant à environ 648.000 unités de compte).

Signature de deux conventions de financement

Le 4 septembre 1961 ont été signées les conventions de financement suivantes:

- 1) Convention de financement n° 86/F/MQ/S entre la Communauté économique européenne et la République française relative au projet de caractère social suivant à exécuter dans le département de la Martinique:

Projet n° 11.26.301: Adductions d'eau à la Martinique (n° d'attente F/MQ/01-02/60)

pour un engagement provisoire de 1.255.000.000 d'anciens francs français, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 40 du 16 juin 1961.

- 2) Convention de financement n° 91/F/GD/E-S entre la Communauté économique européenne et la République française relative aux projets suivants à exécuter dans le département de la Guadeloupe:

*Projet n° 11.26.101: Adductions d'eau potable (n° d'attente F/GD/01-02/60)
(de caractère social)*

Projet n° 12.26.101: Route sortie nord de Pointe-à-Pitre (n° d'attente F/GD/03/60) (de caractère économique)

pour un engagement provisoire total de 479.000.000 d'anciens francs français, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 40 du 16 juin 1961 et n° 54 du 9 août 1961.

Résultats des appels à la concurrence

Pour l'appel à la concurrence n° 55, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 74 du 23 novembre 1960

concernant: Fourniture de matériel de literie, d'ameublement et de vestiaire destiné à l'équipement d'un dortoir de 60 lits à l'École d'agriculture du Ba-Illi

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Firme Davum
Siège social: Villeneuve-la-Garenne (Seine)
Agence: Fort-Lamy (Tchad).

Pour l'appel à la concurrence n° 75, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 4 du 20 janvier 1961

concernant: Exécution des terrassements, des ouvrages d'assainissement et de protection, et d'une chaussée bitumée, sur la route sortie nord de Brazzaville (Congo)

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Société de constructions Batignolles
Siège social: Paris, 11, rue d'Argenson
Agence Brazzaville (Congo).

Pour l'appel à la concurrence n° 76, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 4 du 20 janvier 1961

concernant: Construction d'un pont et de ses accès au PK 10 de l'itinéraire le Briz Mouyondzi dans la préfecture du Niari Bouenza (Congo)

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Société congolaise de constructions et de travaux publics
Siège social: Pointe-Noire (Congo).

Pour l'appel à la concurrence n° 81, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 12 du 14 février 1961

concernant: Travaux et bitumage de la route San-Mopti (Mali)

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

- Société nationale de travaux publics
- Coignet-Niger
- Ortal

conjointement
Siège social: Paris
Agence Bamako (Mali).

Pour l'appel à la concurrence n° 93, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 27 du 17 avril 1961

concernant: Fourniture de 3 automobiles tous terrains (Mali)

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Compagnie du Niger français
Siège social: Dakar
Agence Bamako (Mali).

Pour l'appel à la concurrence n° 95, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 27 du 17 avril 1961

concernant: Fourniture d'une embarcation fluviale (Mali)

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Service technique de la Société commerciale de l'Ouest africain
Siège social: Paris
Agence Bamako (Mali).

Pour l'appel à la concurrence n° 96, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 27 du 17 avril 1961

concernant: Fourniture de matériel scientifique destiné à l'équipement du laboratoire d'hydrobiologie de Mopti (Mali)

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

- a) Agence de représentations directes pour la défense des intérêts commerciaux
Siège social: Dakar
Agence locale
- b) Service technique de la Société commerciale de l'Ouest africain
Siège social: Paris
Agence Bamako (Mali).

Additif à l'appel d'offres n° 146

L'avis d'appel d'offres n° 146

pour un appel d'offres lancé par la république de Côte-d'Ivoire, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 59 (page 1103/61) du 12 septembre 1961

concernant:

Terrassements et ouvrages dans la région de Man (région ouest de la Côte-d'Ivoire)

est complété comme suit (complément en italique):

Visite des lieux:

Une visite des lieux de travaux est fixée au mardi 17 octobre 1961. Le rassemblement pour le départ aura lieu:

- à l'aéroport d'Abidjan, à 5 heures 45 précises le même jour, pour les personnes inscrites pour le départ par avion spécial.

Inscription close le 26 septembre 1961.

- dans la cour de la subdivision des travaux publics de Man, à 8 heures, pour les personnes se rendant à Man par leurs propres moyens.

Les autres indications restent inchangées.

**Avis d'appel d'offres n° 147 lancé par la République centrafricaine
pour un projet financé par la Communauté économique européenne
— Fonds européen de développement**

Appel d'offres: n° 39/61

Convention: 68/F/OC/E

Projet: 12.23.302

Objet:

Remplacement sur certaines pistes rurales de ponts provisoires en bois, actuellement en service, par des ouvrages semi-définitifs, dans la République centrafricaine.

Les travaux prévus concernent 2 secteurs situés dans la zone centre et desservis par les pistes suivantes:

Pistes de la Haute-Baïdou (sous-préfectures de Bambari et Ippy);

Piste des M'Brés (sous-préfectures de Grimari et de Bakala).

Le programme est lancé en deux lots:

Lot 1: Pistes de la Haute-Baïdou

Lot 2: Piste des M'Brés

L'ensemble comprend 24 ponts à construire.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour un lot ou l'ensemble des deux lots.

Estimation:

25.501.921 francs C.F.A. ⁽¹⁾ (pour l'ensemble).

Lot 1 — 14 ouvrages: 17.075.132 francs C.F.A.

Lot 2 — 10 ouvrages: 8.426.789 francs C.F.A.

⁽¹⁾ Équivalent à environ 103.300 U.S. dollars.

Délai d'exécution:

18 mois maximum par lot — non cumulatifs.

Les soumissions

en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Secrétaire de la commission de dépouillement des appels d'offres, bureau des finances, à Bangui (République centrafricaine) au plus tard le 15 novembre 1961 avant 17 heures, heure locale.

L'ouverture des offres aura lieu le 16 novembre 1961 à 9 heures, heure locale, dans la salle des commissions du ministère des finances à Bangui (R.C.A.).

Le dossier d'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à M. le Ministre de l'agriculture de la République centrafricaine à Bangui (R.C.A.) au prix de 6.000 francs C.F.A. réglé par mandat-poste au nom du trésorier-payeur de la République centrafricaine à Bangui (R.C.A.)

L'envoi sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au service du génie rural de Bangui (R.C.A.);
2. A la direction des travaux publics de la République centrafricaine à Bangui (R.C.A.);
3. A la direction des travaux publics de la république du Congo à Pointe-Noire (Congo);
4. A la direction des travaux publics de la république du Tchad à Fort-Lamy (Tchad);
5. A la direction des travaux publics de la république du Gabon à Libreville (Gabon);
6. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
7. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstrasse 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires:

Service du génie rural à Bangui (R.C.A.)

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 148 lancé par la république du Mali pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Appel d'offres: n° 9**Convention: 77/F/SN/S****Projet: 11.21.309****Objet:**

Fourniture de matériel et mobiliers divers destinés à 50 écoles saisonnières d'agriculture, en 4 lots. L'ensemble des fournitures est réparti en 4 lots:

Lot 1: Petit matériel de chantier

- a) maçonnerie
- b) menuiserie

Lot 2: Matériel éducatif et sportif**Lot 3: Mobilier**

- a) salle à manger
- b) chambre à coucher
- c) réfectoire

Lot 4: Matériel de cuisine et de réfectoire

Les soumissionnaires peuvent présenter des offres pour un lot, plusieurs ou l'ensemble des lots.

La consistance détaillée des lots est indiquée ci-dessous ⁽¹⁾.

Lieu de livraison:

Division du génie rural, secrétariat d'État à l'agriculture et aux eaux et forêts à Bamako (Mali).

(1) Caractéristiques:**Lot 1 — Petit matériel:**

- a) maçonnerie: 100 presses à parpaing, 150 truelles ordinaires, 500 pelles avec manche, 500 pioches avec manche, 150 fils à plomb de maçon, 100 niveaux de maçon, 500 cordeaux, 500 seaux, 250 seaux, 150 brouettes métalliques, 50 équerres de maçon;
- b) menuiserie: 50 rabots, 50 varlopes, 50 scies à araser, 50 scies à chantourner, 50 scies égoïnes, 100 limes tiers-point, 100 râpes à bois, 100 serre-joint à pompe, 50 porteforets, 100 tenailles, 50 tournevis, 150 marteaux, 750 kg pointes, 150 kg vis.

Lot 2 — Matériel éducatif et sportif:

50 ballons de foot-ball, 50 ballons de volley-ball, 50 filets de volley-ball, 50 tableaux noirs 200 × 120 cm, 200 tables pour 5 personnes adultes pour salle de classe avec siège correspondant (banc ou chaises), 50 tables 75 × 90 cm, 50 chaises métalliques.

Lot 3 — Mobilier:

- a) 100 buffets-bahuts 2 portes, 100 tables 150 × 80 cm, 400 chaises bois;
- b) 200 armoires 2 portes, 200 lits métalliques 140 cm, 200 tables 75 × 90 cm, 200 chaises bois, 200 lits métalliques 90 cm;
- c) 100 tables 250 × 100 cm, 200 bancs de 250 cm longueur, 50 armoires de rangement de volume utile 0,700 m³ environ.

Lot 4 — Matériel de cuisine et de réfectoire:

100 lampes à pétrole à pression, 200 lampes à pétrole ordinaire, 50 lots de matériel de cuisine comprenant les ustensiles nécessaires à la confection de la nourriture (mode locale) de 20 personnes, 50 lots de matériel de réfectoire comprenant les ustensiles nécessaires pour servir simultanément 20 repas.

Délais de livraison:

Pour chaque lot 3 mois à compter de la date de notification.

Estimation:

51.750.000 francs C.F.A. ⁽¹⁾ (pour l'ensemble de la fourniture, y compris tous les frais, rendu Bamako).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres

en langue française doivent parvenir, en trois exemplaires, par pli recommandé avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé au ministère de l'économie rurale et du plan de la république du Mali à Koulouba, avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 1^{er} décembre 1961 à 9 heures, heure locale, dans les bureaux de la chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier d'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole — Fonds territorial d'action économique à Bamako (Mali) au prix de 2.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole Bamako».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au secrétariat d'État à l'agriculture et aux eaux et forêts, direction du génie rural de la république du Mali à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmännstrasse 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction du génie rural à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

⁽¹⁾ Équivalent à environ 209.600 U.S. dollars.

**Avis d'appel d'offres n° 149 lancé par la république du Mali pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Appel d'offres: n° 8**Convention:** 77/F/SN/S**Projet:** 11.21.309**Objet:**

Fourniture de matériel agricole destiné à 50 écoles saisonnières d'agriculture, en 7 lots ⁽¹⁾ dans la république du Mali.

Chaque candidat peut présenter des offres pour un lot, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Lieu de livraison:

Division du génie rural à Bamako (Mali).

Délais de livraison:

Pour chaque lot 4 mois à compter de la date de notification.

Estimation

(fourniture globale pour chacun des lots rendu Bamako y compris tous frais annexes):

Lot 1: 5.000.000 francs C.F.A.

Lot 2: 4.500.000 francs C.F.A.

Lot 3: 2.500.000 francs C.F.A.

Lot 4: 4.000.000 francs C.F.A.

Lot 5: 10.500.000 francs C.F.A.

Lot 6: 4.500.000 francs C.F.A.

Lot 7: 4.000.000 francs C.F.A.

Total: 35.000.000 francs C.F.A. ⁽²⁾

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres

en langue française doivent parvenir, en trois exemplaires, par pli recommandé avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé au ministère de l'économie rurale et du plan de la république du Mali à Koulouba, avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 1^{er} décembre 1961 à 9 heures, heure locale, dans les bureaux de la chambre de commerce de Bamako (Mali).

(¹) Caractéristiques:**Matériel de culture à traction animale:**

Lot 1: Charrues entièrement métalliques à avant-train: 480 type léger environ 35 kg; 75 type moyen environ 55 kg; 75 type lourd environ 85 kg.

Lot 2: Houes: 480 métalliques extensibles.

Lot 3: Herses métalliques à dents rigides: 320 type zigzag à deux compartiments.

Lot 4: Semoirs: 60 type à distribution à la volée; 200 type à distribution monograine polyvalent.

Lot 5: Charrettes, métalliques à timon, plateau à ridelles, essieu à roues pneumatiques: 210 type de charge utile 400 kg; 210 type de charge utile 1000 kg.

Lot 6: 400 pulvérisateurs à pression préalable, portatifs à dos.

Lot 7: 40 polyculteurs, à timon, essieu à roues pneumatiques comportant les outils suivants: charrue — cultivateur — semoir — tonne à eau — souleveuse arachides.

(²) Équivalent à environ 141.800 U.S. dollars.

Le dossier d'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole — Fonds territorial d'action économique à Bamako (Mali) au prix de 2.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole Bamako».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au secrétariat d'État à l'agriculture et aux eaux et forêts, direction du génie rural de la république du Mali à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelfmannstrasse 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction du génie rural à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

VIENT DE PARAÎTRE:

**LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES
DU CHARBON ET DE L'ACIER DE LA COMMUNAUTÉ**

Rapport sur l'enquête 1961

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier procède au début de chaque année, depuis 1953, à une enquête sur les dépenses d'investissements effectuées ou prévues par les entreprises de la Communauté. Cette enquête permet de déterminer l'évolution probable des possibilités de production par secteurs d'activité; elle apporte des précisions intéressant le développement des équipements dans chaque grande région de la Communauté.

Les résultats de l'enquête effectuée au 1^{er} janvier 1961 viennent d'être publiés sous le titre «Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté — Rapport sur l'enquête 1961». Les données recueillies sont analysées par secteurs d'activité et par régions économiques; elles sont illustrées de plusieurs courbes ou figures.

La brochure de 86 pages est disponible dans les quatre langues de la Communauté (français, allemand, italien, néerlandais) ainsi qu'en anglais.

Prix de vente: frb. 50,— (NF 5,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
(EURATOM)

**QUATRIÈME RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ**

La Commission vient de publier le «Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté» (avril 1960 — mars 1961).

Cet ouvrage comprend 180 pages (format $15,5 \times 24$) et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Le prix en est fixé à 50 francs belges (NF 5,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

VIENT DE PARAÎTRE:

ANNUAIRE-MANUEL 1960-1961
de l'Assemblée parlementaire européenne

*Préface de M. Hans Furler,
président de l'Assemblée parlementaire européenne*

Dans la première partie de ce volume de 736 pages, le lecteur trouvera tous renseignements utiles sur la composition de l'Assemblée et sur les institutions des trois Communautés (C.E.C.A., C.E.E., Euratom).

La seconde partie donne un aperçu de l'application des traités en 1960. On trouvera également les rapports et les résolutions de l'Assemblée ainsi que les questions écrites de ses membres et les réponses qui y ont été données par les exécutifs ou les Conseils des Communautés.

En d'autres termes, cet ouvrage offre un aperçu général de l'ensemble de l'activité des trois Communautés vue sous l'angle du contrôle parlementaire.

Prix: Frb. 250,— (NF 25,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.